



Avis public

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-460 portant sur la citation de l'Église St-Ignace-de-Loyola comme bien patrimonial.

Le règlement peut être consulté sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique, aux heures normales d'ouverture.

Donné le 16 juillet 2021.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 16 juillet 2021, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour de juillet de l'an deux-mille-vingt-et-un (16 juillet 2021).